



## Logement contre gardiennage

-----  
Par Maria84

Bonjour,

Je suis gérante (non majoritaire et non salariée) d'une SARL de famille. L'objet de la SARL est la location saisonnière (LMNP) d'une maison. La SARL me loge gratuitement dans la maison contre le gardiennage et le petit entretien. Est-ce que dans ces conditions le logement peut être ma résidence principale ? Comment cette formule peut-elle être déclarée fiscalement ?

Je vous remercie pour votre temps

Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous exercez une mission de gardiennage qui est un travail rémunéré sous forme d'avantage en nature (= le logement) à déclarer par votre employeur (= la SARL) à l'URSSAF.

[url=https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/calculer-les-cotisations/les-elements-a-prendre-en-compte/les-avantages-en-nature.html]https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/calculer-les-cotisations/les-elements-a-prendre-en-compte/les-avantages-en-nature.html[/url]

Vous devrez (et l'employeur aussi) payer des cotisations sociales sur ces revenus et les déclarer lors de votre déclaration de revenus.